

DÉCISION DU CONSEIL
du 7 avril 2008
portant nomination d'un membre belge au Comité des régions
(2008/309/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DÉCIDE:

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

Article premier

vu la proposition du gouvernement belge,

M. Dirk VAN MECHELEN, ministre flamand des finances, du budget et de l'aménagement du territoire, est nommé membre du Comité des régions pour la durée du mandat de M^{me} MOERMAN restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010.

considérant ce qui suit:

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

- (1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 ⁽¹⁾.

Fait à Luxembourg, le 7 avril 2008.

- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la fin du mandat de M^{me} MOERMAN,

Par le Conseil
Le président
R. ŽERJAV

⁽¹⁾ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.